



DELUBAC ETHIQUE OBLIGATIONS

Part MC FR001400S2G6

Reporting au 31 décembre 2025

SFDR Article 8

■ ACTIF NET DU FONDS : 0,52M€

■ VALEUR LIQUIDATIVE : 100,84€

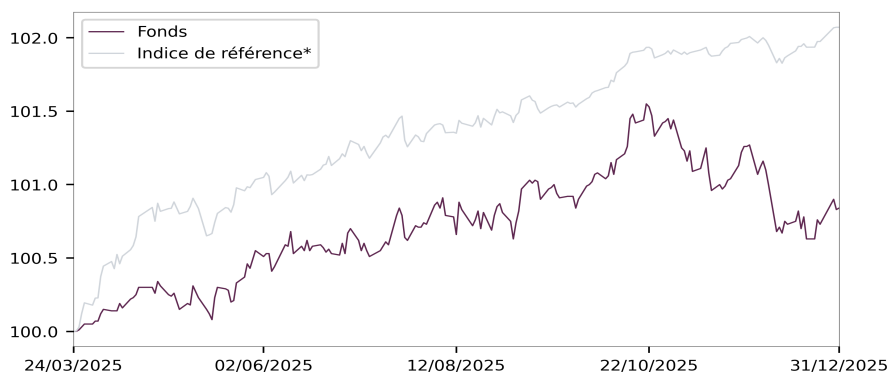
■ COMMENTAIRE DE GESTION

Le mois de décembre fut marqué par les décisions des principales banques centrales, illustrant un important découplage dû à des dynamiques macroéconomiques divergentes. Aux États Unis, la Fed a abaissé son taux directeur de 25pb malgré de fortes divergences internes, se focalisant sur les signes de dégradation du marché du travail, alors que l'économie reste résiliente et que l'inflation demeure au dessus de la cible des 2%. En Europe, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés tout en révisant à la hausse ses projections de croissance et d'inflation, dans un contexte toujours mitigé avec un PMI manufacturier qui reste en zone de contraction. La Banque d'Angleterre a abaissé son taux directeur de 25pb grâce au ralentissement plus rapide qu'anticipé de l'inflation, tandis qu'au Japon, la BoJ a repris la hausse de ses taux directeurs (+25pb) à 0,75%, son plus haut depuis 30 ans, dans un environnement d'inflation persistante.

Dans ce contexte, la courbe américaine s'est penchée, avec des rendements à 2/10 ans variant respectivement de -9pb/+3pb. En Allemagne, les rendements à 2/10 ans ont progressé de 3pb/6pb. Le crédit Investment Grade européen s'est resserré de 2pb à 50,7pb (iTraxx Main 5Y), tandis que l'iTraxx Xover s'est resserré de 11pb à 244pb, un niveau historiquement bas, reflet de fondamentaux d'entreprises européennes solides et de taux de défaut contenus.

Nous restons constructifs sur le crédit, qui offre un portage attractif (3,6% pour le fonds) dans un contexte de liquidités abondantes. Nous demeurons toutefois prudents sur les spreads de crédit compte tenu des forts besoins en capitaux à venir (financement des capex liés à l'IA, reprise des opérations de M&A., plans de relance en Allemagne). Malgré l'appétit des investisseurs pour le crédit, l'abondance de l'offre primaire pourrait contribuer à un léger écartement des primes de risque.

■ ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 DEPUIS CRÉATION



Source : Delubac Asset Management, Bloomberg Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du fonds et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.

■ HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois
Fonds	-0.42%	-0.16%	0.32%
Indice	0.06%	0.47%	0.89%
Écart	-0.49%	-0.63%	-0.57%

■ ÉQUIPE DE GESTION



Célia LEVY

Directeur des Gestions Obligataires



Laura BELLET

Directeur de la recherche ISR

■ OBJECTIF DE GESTION

Le compartiment DELUBAC ETHIQUE Obligations a pour objectif d'obtenir une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 500 1-3 ans Total Return sur la durée de placement recommandée de 3 ans, par une gestion flexible d'obligations de maturité court et moyen terme, intégrant systématiquement une approche extra-financière.

■ SRI

+ faible			Risque			+ élevé
1	2	3	4	5	6	7
+ faible			Rendement potentiel			+ élevé

Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Il mesure le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

■ HORIZON DE PLACEMENT : 3 ans

■ CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN : FR001400S2G6
Ticker Bloomberg : DAMEOMC FP Equity
Forme juridique : Fonds Commun de Placement
Classification AMF : Sans classification
Eligibilité PEA : Non
Date de création du fonds : 24/03/2025
Date de création de la part : 24/03/2025
Indice de référence : Bloomberg Euro Aggregate 500 1-3 ans TR
Affectation des résultats : Capitalisation
Devise de référence : Euro
Pays de référence : France
Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS Fund Administration
Valorisation : Quotidienne
Centralisation : 12h00
Souscription initiale minimale : 1 centième d'action
Souscription ultérieure minimale : 1 centième d'action
Frais de gestion : 1.15% TTC maximum
Frais d'entrée : Néant
Frais de sortie : Néant
Commission de mouvement : Néant
Commission de surperformance : Néant



DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics.

(1) SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

(2) SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

(3) Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1er janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

L'indice de l'OPC n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par l'OPC.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Les informations présentées ci-dessus ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. La valeur de l'investissement peut varier au gré des fluctuations du marché et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant de capital investi, les OPC n'étant pas garantis en capital. L'accès aux produits et services présentés ici peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Avant toute souscription et pour toute information complémentaire sur les caractéristiques, les risques et les frais de l'OPC, l'investisseur est invité à lire les documents réglementaires disponibles sur la page de chaque OPC ou disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management -10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - info@delubac-am.fr.

Delubac Asset Management - SAS au capital de 2 022 828,54€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009